Pour le maintien de la gratuité de la justice !
NON au timbre fiscal de 35 €

CGT, CFDT, UNSA et CFE-CGC dénoncent les attaques contre la justice en général et celle du travail en particulier (Prud'hommes, TASS et TCI).

Après la suppression de 61 Conseils de Prud'hommes et les réformes de cette juridiction défavorables aux salariés, le gouvernement poursuit sa politique semant d'embûches procédurales et financières le recours au juge.

Ce fut notamment le cas avec l'assistance obligatoire par un avocat (entre 3000 et 5000 €) lors du pourvoi en cassation, ce qui a eu pour effet d'abaisser de 30 % le nombre de recours.

Aujourd'hui, un nouveau pas est franchi avec l'instauration d'un timbre fiscal de 35 € pour toutes instances introduites devant les juridictions civiles, sociales et prud'homales.

Ce dispositif remet en cause la gratuité de la procédure prud'homale et handicape ainsi l'accès au juge pour des milliers de justiciables.

La volonté du gouvernement de réduire le contentieux prud'homal par tous moyens prive les salariés de la possibilité de faire valoir leurs droits.

Cela rejoint la volonté patronale de tout faire pour éviter d'être condamné alors que les licenciements, les non-paiements de salaire et autres délinquances patronales continuent de frapper des milliers de salariés.
Les Conseils de Prud'hommes ont avant tout besoin de moyens en personnel et en budget pour répondre aux demandes de justice des salariés face à un patronat qui s'exonère du respect des droits les plus élémentaires.

➔ **L'intersyndicale** considère que la remise en cause de la gratuité de la justice équivaut, pour celles et ceux qui veulent faire valoir leurs droits, à devoir s'acquitter d'un nouvel impôt déguisé. ***Cette taxe est contraire à l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme qui édicte le principe d'égal accès à la justice.***

➔ **L'intersyndicale** exige le retrait de cette disposition. Elle agira par tous les moyens pour y parvenir.

Rassemblement devant la Cour d'Appel de Douai – Rue Pollinchove à DOUAI –
LUNDI 26 SEPTEMBRE 2011
à partir de 8h30 et jusqu'à environ 11h30.

« Ne l'oubliez jamais : celui qui laisse se prolonger une injustice, ouvre la voie à la suivante »
Willy Brandt